

AMICALE PHILATÉLIQUE DE HOUILLES ET DE SES ENVIRONS

* FONDÉE EN 1957 *



BULLETIN de LIAISON D'INFORMATIONS et d'ÉTUDES

Numéro 201

Juillet 2024



Une nouvelle saison s'achève et maintenant les vacances, temps privilégié pour mettre un peu d'ordre dans votre collection. J'ai adressé les deux derniers bulletins aux sociétaires qui n'étaient pas présents lors de nos réunions, seulement trois retours. Sur le dernier état nous étions encore 47 inscrits, seuls restent 23 membres que je peux considérer comme actifs à ce jour.

Je remercie tout particulièrement Jean Paul pour la réalisation du bulletin toujours très documenté, Yves pour la bibliothèque, et bien sûr Robert pour les nouveautés et fournitures.

Bonnes vacances à toutes et tous.

A. Sain Bigot

Nouveauté à la bibliothèque: Catalogue Yvert & Tellier - timbres des Terres Australes et Antarctiques Françaises 2023, il comprend également les territoires antarctiques Australien et Britannique et la Terre de Ross

Calendrier 2024/25

Réunions de l'Amicale le dimanche de 10 heures à 12 heures salle MICHELET

Les 22 septembre— 6 octobre— 10 & 24 novembre – 8 & 22 décembre 2024.

Les 5 & 19 janvier – 2 & 16 février – 2 & 16 mars – 6 avril - 4 & 18 mai - 15 juin 2025.

Assemblée générale de l'amicale 20 octobre . Salle Michelet.

Repas après l'Assemblée Générale .

Galette le 6 janvier à 21 heures.

Dans ce numéro

Le mot du président 1

Bibliothèque 1

Calendrier 1

Ca s'est passé il y a 100 ans
2/3

Les carnets privés au type Briat
(suite) 4

Ca s'est passé il y a 100 ans

26 mai 1924. La première machine française à affranchir est entrée en fonction le 26 mai 1924 (machine A0001 rattachée au bureau de Poste Paris 8). Elle ne permet d'imprimer qu'une valeur d'affranchissement : 25c.

L'INDUSTRIALISATION DES P. T. T.

La machine à affranchir

La machine à affranchir est désormais une réalité. Nous avons reçu hier la première lettre affranchie et oblitérée par la machine « Havas-Tiranty », que nous avons décrite récemment. Nous reproduisons ici le timbre de cette lettre, le premier jour de la mise en application du nouveau système.

Cette innovation sera appréciée du public, notamment dans le monde de la finance, du commerce et de l'industrie, en même temps qu'elle soulagera efficacement le travail du personnel des P. T. T. aux dernières heures si chargées de la journée.

Rappelons que l'emploi de cette machine évitera à l'usager d'avoir un stock de timbres, d'en tenir comptabilité, de constater que, de temps à autre, des timbres ont été déchirés, égarés ou dérobés. L'impression des estampes peut atteindre 2,500 à 3,000 à l'heure, d'où économie de temps et de personnel.

Un autre avantage consiste dans la remise gracieuse de 0 fr. 75 0/0 sur le prix des affranchissements que consent, dès aujourd'hui, aux usagers, l'administration des P. T. T.

L'agence Havas, concessionnaire des brevets de M. Ph. Tiranty, met à la disposition du public la nouvelle machine à affranchir moyennant un prix de location modique. — S.



Le Journal 28 mai 1924
des postes n° 19 de 1924

-Bulletin officiel

EXPLOITATION POSTALE

NOTE concernant la mise en service des machines à affranchir. (Suite à l'instruction n° 2041 bis E. P. et Ch. A. du 29 mars 1924, insérée au Bulletin n° 12 de 1924, p. 443 à 450.)

La première machine à affranchir du type A, dont l'agence Havas est concessionnaire, sera mise en service à partir du 26 mai courant.

Cette machine porte le n° A-0001 ; elle imprime la valeur de 25 centimes.

Ci-après un spécimen des nouvelles empreintes imprimées par une machine d'essai A-0000.

PARTIE
RÉSERVÉE
À LA
PUBLICITÉ

PARIS 8 - 25 MARS 24



L'emploi des machines à affranchir, limité provisoirement aux maisons de la capitale, sera étendu progressivement aux usagers de province, au fur et à mesure de la livraison des appareils par le concessionnaire.

Les usagers éventuels, désireux d'utiliser les machines à affranchir, devront s'adresser directement à l'agence Havas, 62, rue de Richelieu, à Paris (2^e), qui leur fournira tous renseignements concernant le fonctionnement et le prix de location des machines. La mise en service de ces machines reste toutefois subordonnée à l'agrément des intéressés par l'Administration.

La machine à affranchir (Le Siècle, 30 mars 1924)

Un communiqué officiel vient d'informer le public de la mise en service très prochaine d'une machine à affranchir les correspondances. La machine, qui a été agréée par administration des Postes, est celle dont l'Agence Havas est concessionnaire et qui a été construite d'après les brevets Tiranty. La mise en service de cet appareil réalise une grande simplification dans le travail de bureau et constitue en même temps un progrès sensible dans la voie de l'industrialisation des services publics, la seule qui conduise à un meilleur rendement.

Dans toutes les affaires d'une certaine importance on a depuis longtemps éprouvé les inconvénients qu'entraîne l'usage de timbres mobiles : nécessité d'avoir un stock, de le renouveler, de le conserver à l'abri des indécis, d'en établir la comptabilité ; malgré toutes ces précautions, risques de détournements, dans des proportions impossibles à évaluer : on cite telle compagnie d'assurances qui s'est vu dérober en l'espace de quelques mois pour quinze mille francs de timbres. De plus, perte de temps dans le collage des timbres et risques de déchirure. La machine Havas, qui est mise en location chez les particuliers pour un prix modique, évite l'emploi des timbres. Pour affranchir les lettres il suffit de les placer sur la planchette de l'appareil et d'exercer une pesée sur un levier, tandis qu'un compteur indéragable et inviolable avance d'une unité.

Le soir l'usager relève son compteur et inscrit le nombre de timbres utilisés sur une fiche, détachée d'un carnet à souches spécial, qui est remise à la poste avec le dernier courrier. Les fiches journalières permettent à la poste d'établir le compte de l'abonné et de retrancher les sommes dues d'une provision déposée à l'avance.

De plus, la date est imprimée automatiquement en même temps que la vignette d'affranchissement. Donc, le courrier arrivant à la poste tout oblitéré, part sensiblement plus vite. Le gain de temps est ainsi de deux ordres : la rapidité dans la manipulation du courrier (la vitesse d'affranchissement est de 2.500 francs d'enveloppes à l'heure environ) et la rapidité dans l'acheminement des correspondances.

L'administration des Postes est prête à favoriser dans la plus large mesure l'emploi de ces machines. Les faveurs actuellement accordées aux usagers ne constituent qu'une étape et seront améliorées à mesure qu'augmentera le nombre de machines en service. Parmi les premiers avantages accordés, il en est un qui n'est pas à dédaigner, car il consiste en une remise de soixante-quinze centimes pour cent francs sur le prix des affranchissements. Cette remise pourra bientôt être portée à un pour cent. En résumé, l'économie, la sécurité contre les détournements, la rapidité de manipulation et l'accélération dans l'acheminement du courrier, sont autant de raisons pour que l'usage de la machine à affranchir se répande. — A. G

LA MACHINE A AFFRANCHIR LES LETTRES



LA MACHINE QUI VA ÊTRE MISE EN SERVICE

Il y a dix-huit mois, la question de l'emploi d'une machine à affranchir était posée au congrès international des P. T. T. de Madrid. Elle fut, à l'unanimité, résolue par l'affirmative. Chaque Etat restant libre de choisir son modèle, mais, d'un commun accord, pour les estampilles, la couleur rouge était imposée à tous. Après examen du comité technique postal et avis du service de contrôle, notre administration des P. T. T. adopta la machine à affranchir Havas. Le sous-secrétaire d'Etat en autorisa l'usage en mars 1923, mais la loi de 1926 exigeait que les affranchissements se fissent par des timbres et, en juin suivant, il fallut que, par un nouveau texte de loi, le Parlement permit d'affranchir au moyen d'une estampille. Aujourd'hui, la machine à affranchir est prête et sera en plein fonctionnement vers la fin d'avril. On n'aura donc plus de timbres à coller et l'on pourra affranchir et oblitérer 2.500 lettres par heure. Le mécanisme n'est point compliqué : un simple mouvement de haut en bas et la lettre est affranchie et oblitérée. Enfin, la machine peut imprimer un texte au choix de l'abonné. Une provision proportionnée à l'importance de chaque établissement sera demandée et, à la fin du mois, un contrôleur passera vérifier le compte des sommes dues, comme cela se passe pour le gaz et l'électricité, la machine étant munie d'un compteur. Cette machine sera louée aux particuliers par les P. T. T.

EXCELSIOR
illustré Quotidien
CLIENTÈLE DE FAMILLE
PRÉCIEUSE POUR VOTRE PUBLICITÉ
PARIS B^{is} 14 - 5 MARS 24



TYPE D'UNE MENTION A AJOUTER PAR L'ABONNÉ

Excelsior 19 mars 1924

Le Progrès de la Somme 29 avril 1924

LA MACHINE A AFFRANCHIR

Le timbre-poste n'est pas indispensable. Le timbre humide de l'administration suffit à prouver qu'une lettre a été affranchie. Et l'affranchissement peut être fait à domicile, au moyen de la machine Havas, que les P.T.T. mettent désormais en location. Elle comporte



naturellement un compteur où un inspecteur relève chaque mois le nombre des affranchissements. Et c'est une double économie pour l'administration : économie de temps, économie de timbre. Est-ce que les P.T.T. songeraient enfin à s'industrialiser, comme on le leur a demandé si souvent !

Dans « Le Midi socialiste, » du 26 avril 1924 on voit la même photo avec la précision: *Chaque mois un inspecteur passe relever la consommation comme s'il s'agissait d'un simple compteur à gaz*

la machine
à affranchir
c'est aussi
HAVAS depuis 1924



Il y a 35 ans
HAVAS
crédit en France
LES MACHINES A AFFRANCHIR



— 8 II 61 — PARIS 47 —

Sur cette page internet (<http://www.cabinex.eu/tp>) on peut voir une lettre « premier jour » ainsi que des courriers de Havas. Pour en savoir plus: <http://appa.aix.free.fr/bulletin/pages/24.html> et <https://blog.delcampe.net/magazine/delcampe-magazine-52.pdf> JP Fournier

Les carnets privés de la Marianne de Briat par Bernard Lange de l'ACCP
(association des collectionneurs de carnets et publicitimbres). *Suite*



GRUPEMENT DES COLLECTIONNEURS
DE BÉTHUNE ET DES ENVIRONS

Association régie par la loi de 1901 (n 9313)

Philatélie - Cartophilie - Numismatique -télécartes

Béthune

Ecrire à : G.C.B.E.
118, Rue Courbet
62400 BÉTHUNE

Le 04 février 1993

Madame, Monsieur, Reçu le 10 FEV. 1993

Nous vous remercions de votre commande accompagnée du règlement reçu ce jour. Malheureusement le tirage limité à 1.200 carnets (vert) effectué à l'occasion de l'inauguration de "BETHUNE Première Gare TGV Réseau Nord 19-12-1992" est épuisé suite à l'affluence des commandes de ces trois derniers jours. Désirant tenir notre engagement de ne pas dépasser ce tirage et suite aux nombreuses demandes en cours et non satisfaites, notre Conseil d'Administration a décidé d'effectuer un nouveau tirage de ce carnet (jaune orange au lieu de vert) numéroté de 2.000 à 4.000 avec 10 timbres à 0,20 au lieu de 10 à 0,10. Il est vendu au même prix de 10 francs.

Expédié le 14 FEV. 1993

N° 2262 - 2263
du nouveau tirage.

De ce fait nous vous transmettons ci-joint 2 carnet(s)

Dans le cas où vous ne désireriez pas de ce nouveau tirage, il vous suffit de nous le(s) retourner dans les 5 jours maximum, dès réception, votre règlement vous sera renvoyé. T. p. a.

Nous avons avisé, le même jour, TIMBROSCOPIE, L'ECHO DE LA TIMBROLOGIE et le MONDE DES PHILATELISTES. Seul ce dernier a fait paraître notre Publicité. Il est possible qu'en fin de mois les deux premières revues l'insèrent dans leurs numéros de Mars (fin février) et dans ce cas, auront encore de nombreuses demandes, donc nous fournirons ce deuxième tirage.

Nous en avons déjà expédié ce jour près de 300.

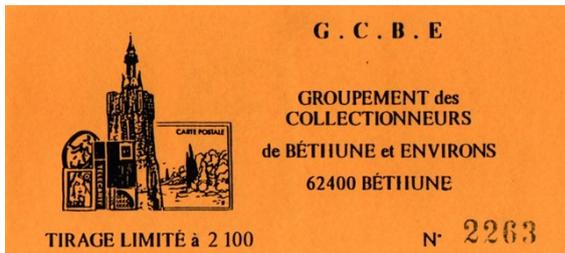
A nouveau avec toutes nos excuses et nos remerciements, restant à votre entière disposition, croyez en nos sincères salutations.

J. MOUTONNET
PRESIDENT

Siège Social: "La Charité" Rue de la Délivrance 62400 Béthune 113, Rue Courbet



1er tirage: couverture verte



2ème tirage: couverture jaune orange

À suivre

790